

Checklist à faire avant de saisir un service spécialisé (liste non exhaustive)

1 - INFORMATION GÉNÉRALE

	Père	Mère	Fille concernée
Nom, prénom
Lieu et date de naissance
Statut (belge, regroupement familial, réfugié, autres)
Coordonnées

2 - SITUATION FAMILIALE

Qui a l'autorité parentale sur la fille concernée?
 Y a-t-il d'autres personnes qui exercent une autorité informelle sur la fille concernée ?
 Y a-t-il d'autres sœurs ou filles mineures (cousines, ...) dans la famille?

3 - PRATIQUE DE L'EXCISION

Quel est le pays d'origine des parents et la prévalence d'excision ?
 Quelle est l'ethnie ? (optionnel)
 Y a-t-il ou ai-je connaissance d'un certificat médical d'excision ou de non-excision : de la mère ? de la fille? d'autres membres?

4 - CONTEXTE

Y a-t-il un voyage prévu dans un pays avec une prévalence d'excision ?
 Si oui, où, quand, avec qui, ?
 Y a-t-il une annonce d'excision ? Si oui, à décrire (par qui, comment, où, quand ?)
 Y a-t-il un mineur en danger ? Si oui, à décrire.
 Ai-je connaissance de maltraitements ? Si oui, à décrire.
 Y a-t-il une urgence ? Si oui, à décrire.
 Y a-t-il des signes rassurants de collaboration des parents ? (demande d'aide, demande de rencontrer des services, engagement dans des associations contre l'excision, autres)

5 - DÉMARCHES

La famille concernée a-t-elle déjà contactée des tiers (GAMS, ...) sur l'excision ?
 Si oui, qui, quand, contexte ?
 Quelles sont les démarches que j'ai déjà entamées auprès de tiers ?

6 - VARIA

Les parents sont-ils d'accord pour que le secret professionnel soit partagé dans l'intérêt de leur fille ? Autres, ...

Accueil psycho-socio-juridique :
GAMS Belgique
 www.gams.be
 02 219 43 40

Pour d'autres ressources utiles :



En cas d'URGENCE,
 la police :
 Appelez le 112

«Quiconque aura pratiqué, facilité ou favorisé toute forme de mutilation des organes génitaux d'une personne de sexe féminin, avec ou sans consentement de cette dernière, sera puni d'un emprisonnement de trois ans à cinq ans. La tentative sera punie d'un emprisonnement de huit jours à un an.»

(...) art. 409 du Code pénal.

MERCI DE NOUS AIDER À PROTÉGER LES FILLES CONTRE L'EXCISION

Ce détectomètre a été réalisé par le GAMS Belgique avec les partenaires du Réseau Bruxellois MGF et du Réseau Wallon MGF

Avec la contribution juridique d'INTACT

Avec le soutien de



Le présent détectomètre est une mise à jour de l'arbre décisionnel élaboré par INTACT et le GAMS Belgique en 2014
www.strategiesconcertees-mgf.be/wp-content/uploads/MGF-tryptique_final_RTP.pdf

Deze publicatie is eveneens in het Nederlands beschikbaar :
<http://www.strategiesconcertees-mgf.be/nl/tool/detectometer-een-tool-voor-professionelen-m-v-x/>

Mise à jour avril 2023

DÉTECTOMÈTRE

→ MIEUX détecter, évaluer, protéger les filles CONTRE LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES EN BELGIQUE

POUR QUI

Professionnel·le·s en contact avec les communautés concernées par les mutilations génitales féminines.

POURQUOI

- Détecter le risque d'excision sur le sol belge et à l'étranger des MINEURES vivant en Belgique ;
- Prendre en charge les MINEURES excisées vivant en Belgique.

COMMENT

Dialoguer, si possible, avec les parents et ce dans l'intérêt supérieur de l'enfant, avec l'intervention éventuelle d'un service de médiation culturelle.

Ce détectomètre invite à la prudence et m'aide à objectiver les faits dans un esprit de dialogue avec les parents et dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Si je ne trouve pas de réponse aux questions ou si j'ai des doutes après l'entretien avec les parents, je peux contacter, dans le cadre du secret professionnel partagé.

- Les professionnel·le·s qui suivent ou qui sont en contact régulier avec la famille (Maternité, ONE, PSE/PMS, pédiatres, médecins généralistes,...) ;
- Un·e médiateur·rice culturel·le ou un·e relais communautaire du GAMS Belgique ;
- Des services spécialisés de 1^{ère} ligne proches de l'enfant (école) ou 2^{ème} ligne (GAMS Belgique, référent·e contre la maltraitance ONE, PSE, SOS Enfants, SAJ)
- Voir les autres services spécialisés au verso.

PHRASES-TYPES :

J'ai lu telle BD, entendu telle chanson* sur la pratique de couper en bas (=l'excision). Qu'est-ce que tu sais de cette pratique ?

As-tu du soutien dans ton entourage en cas de problème touchant à l'excision ?

Quelles sont les informations que vous avez sur les risques de l'excision sur la santé ?

Comment allez-vous protéger la santé et l'intégrité de vos filles ?

De quelle aide avez-vous besoin pour protéger vos filles ?

JE SUIS EN CONTACT AVEC LA FILLE



JE SUIS EN CONTACT AVEC LES PARENTS



Pour plus de détails, voir le guide d'entretien pour aborder la question de l'excision lors des entretiens avec les filles et/ou leur famille (voir ressources).

PRÉVALENCE DES FILLES/FEMMES EXCISÉES EN % (15 à 49 ans)

Bénin	9,2	Guinée-Bissau	52,1	Rep. Centrafricaine	21,6
Burkina Faso	75,8	Indonésie (0-14 ans)	51	Sénégal	25,2
Cameroun	1,4	Irak	7,4	Sierra Leone	86,1
Côte d'Ivoire	36,7	Kenya	21	Somalie	97,9
Djibouti	93,1	Libéria	49,8	Soudan	86,6
Egypte	87,2	Maldives	12,9	Tanzanie	10
Erythrée	83	Mali	88,6	Tchad	34,1
Ethiopie	65,2	Mauritanie	66,6	Togo	3,1
Gambie	75,7	Niger	2,0	Yémen	18,5
Ghana	2,4	Nigeria	19,5		
Guinée	94,5	Ouganda	1,4		

CONSEILS POUR IDENTIFIER LE TAUX DE PRÉVALENCE D'EXCISION :

Ce taux de prévalence est basé sur le taux national mais l'ethnie des parents joue aussi un rôle crucial. Par exemple, au Sénégal, sa prévalence chez les femmes / filles est de 25,7 % mais la prévalence varie de 77,8 % dans le Sud (chez les Peuls) à 6 % dans le Centre (les Wolofs la pratiquant peu), pour le taux par ethnie (voir www.28toomany.org/research-resources).

Source: UNICEF, Février 2021



Etape 1 JE DÉMARRE LE DÉTECTOMÈTRE

- face à une mineure ou aux parents de cette dernière venant d'un pays à risque d'excision (voir carte de prévalence) et/ou
- face à une mineure dont la mère et/ou la (ou les) soeur(s) sont excisées et/ou
- face à une annonce d'excision.

Je complète par le guide d'utilisation (www.strategiesconcertees-mgf.be/tool/guide-dutilisation-du-detectometre)



Etape 2 JE DÉTECTE ET J'ÉVALUE

RISQUE

1 RISQUE FAIBLE

- Pas de voyage prévu ou voyage sans les filles ;
- Engagement d'un ou des parents dans une association de lutte contre l'excision ;
- Signature récente par les parents d'un engagement de ne pas exciser leur fille.
Rem : être en contact avec une association qui lutte contre l'excision n'est pas suffisant.

Je passe au **niveau 2** si l'une des situations suivantes (dans 1) n'est plus rencontrée ou s'il y a un changement du contexte familial (décès du ou de la protecteur-riche de la fille, remariage des parents, signe de maltraitance) ou de changement du statut administratif (acquisition de la nationalité belge).

2 RISQUE POSSIBLE

- Position du conjoint et membres de la famille : pro-excision et/ou
- Pression familiale, communautaire ou sociale pour exciser.

Je passe au **niveau 3** si la fille voyage ou si une excision est annoncée.

3 RISQUE IMMINENT

I. ANNONCE D'UNE EXCISION

- Sur l'annonce (je collecte les informations suivantes : Qui, comment, quand, où...).
- D'autres éléments à risque (exciseuse dans la famille...).
- Pression de la famille pour exciser en Belgique ou à l'étranger (Qui, comment, quand ...).

II. VOYAGE IMMINENT (à l'étranger dans moins de 3 semaines)

- Protection des filles sur place: je demande la protection mise en place dans le pays par les parents pour évaluer leur capacité à protéger face à un risque d'excision des autres membres de la famille dans le pays d'origine.

III. NON-RETOUR D'UN VOYAGE

- La fille ne revient pas d'un voyage sans explication des parents.

EXCISION

4 SUSPICION D'EXCISION

0 - 3 ans



- Lors du changement des langes :
- Perte de sang ;
 - Plaie sur la vulve ;
 - Douleurs lors de la miction ;
 - Douleurs lors des soins ;
 - Changement d'attitude de l'enfant.

<18 ans



- Difficulté pour uriner (séjours longs et répétés aux WC);
- Douleurs règles si infibulées ;
- Douleurs, cicatrice, craintes de faire des mouvements, refus sport ;
- Changement d'attitude, chute de concentration ou baisse de la moyenne scolaire ;
- Disparition d'une élève après les vacances (retour au pays pour être excisée ou mariée de force ?) ou absence prolongée inexpiquée.

5 EXCISION CONSTATEE

Je constate une excision sur une fille. Les parents (ou une tierce personne) me le signalent.

- ⚠ Si la fille est née dans un pays qui pratique l'excision, le risque est plus grand pour la fille d'avoir été excisée dans son pays avant de venir en Belgique.



Etape 3 JE PROTÈGE

- Consigner les éléments dans le dossier médical et social de la fille ;
- Sensibiliser les parents : expliquer le rôle du GAMS Belgique et proposer ses activités de sensibilisation ;
- Si la fille a le statut de réfugiée pour la protéger d'un risque d'excision, demander aux parents la déclaration sur l'honneur de ne pas exciser l'enfant et le certificat médical de non-excision du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) ;
- Planifier une réunion annuelle de suivi avec les parents de la fille à moyen et long terme.



Je passe au **niveau 1** si les parents collaborent, ils demandent les moyens de renforcer leur capacité à protéger leur fille.

- En plus des actions proposées au point précédent, faire signer aux parents la déclaration sur l'honneur (outilthèque sur le site des Stratégies concertées de lutte contre les MGF) ;
- Proposer d'examiner la fille par un-e médecin spécialisé-e (voir Services spécialisés) (en cas de séjour à l'étranger, avant et après le séjour) ;
- Planifier une réunion de suivi de la fille avec ses parents et les services proches de l'enfant comme le centre PMS.



Je passe au **niveau 2** si les parents collaborent, ils demandent les moyens de renforcer leur capacité à protéger leur fille.

I. ANNONCE D'UNE EXCISION

- Contacter les services proches de l'enfant (Maternité, ONE, PSE/PMS, pédiatres, médecins généralistes,...) ;
- Organiser une réunion multidisciplinaire avec des services spécialisés (GAMS Belgique, référent.e contre la maltraitance ONE, SOS Enfants,...) ;
- Après avoir demandé l'avis préalable d'un service spécialisé, saisir le service d'aide à la jeunesse (SAJ) et/ou magistrat-e de référence avec saisine éventuelle du juge de la jeunesse (placement possible en dernier recours) ;
- Faire un examen médical de la fille par un-e médecin spécialisé-e.

II. DÉPART IMMINENT (à l'étranger dans moins de 3 semaines), LES PARENTS NE COLLABORENT PAS

- En plus des actions décrites au point précédent
- Sur la base de l'avis préalable d'un service spécialisé ou d'une avocat-e spécialisé-e, saisir le Parquet ou le juge. Ils peuvent, par exemple, ordonner la saisie du passeport de la fille et/ou une interdiction de quitter le territoire de la fille et/ou un changement d'autorité parentale....

III. NON-RETOUR DE LA FILLE APRÈS UN VOYAGE

- Contacter un service juridique spécialisé (par exemple le GAMS Belgique ou un-e avocat-e spécialisé-e) ;
- Le service juridique peut : → contacter le Parquet jeunesse → contacter l'ambassade → introduire une procédure en justice pour rapatrier la fille à risque d'excision sous certaines conditions.

- Dialogue avec la famille (voir guide d'entretien) ;
- Examen médical de la fille par un-e médecin formé-e ;
- En fonction du résultat médical :



Si l'excision n'est pas attestée médicalement, je vais au **niveau 1**.



Si l'excision est attestée médicalement, je vais au **niveau 5**.

Si l'excision est attestée médicalement :

- Soins adéquats (physiques et psychologiques) de l'enfant ;
- Dialogue avec la famille en présence d'un-e médiateur-riche interculturel-le ;
- Rappel de l'interdiction pénale d'exciser et les conséquences du non-respect ;
- Explication des effets néfastes sur la santé ;
- Contact avec un service juridique pour examiner une plainte éventuelle sur base de l'interdiction pénale.



Y a-t-il D'AUTRES FILLES nées ou à naître dans la famille?
Si oui, je passe au **niveau 1** pour évaluer leur niveau.